

PUBLICATION LE 08 janvier 2025

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE PRESSE

Cet avis sera transmis par courriel automatiquement aux supports de presse choisis, soit :
Nouvelle République - Ed. Indre - version Intégrale

AVIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Marc FLEURET - Président du Conseil
départemental

Place de la Victoire et des Alliés

SMGP

BP 20639 - 36020 CHATEAUROUX CEDEX

Tél : 02 54 08 37 63

SIRET 22360001600016

W Correspondre avec l'Acheteur

L'avis implique un marché public.

Groupement de commandes : Non

Objet	MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE VESTIAIRES-PLAYGROUND BASKET 3X3 A LA MAISON DEPARTEMENTALE DES SPORTS DE CHATEAUROUX
Référence	PA-2025-011
Type de marché	Services
Mode	Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat	Sans objet
Lieu d'exécution principal	36000 CHATEAUROUX
Durée	17 mois
Description	La mission de maîtrise d'oeuvre porte sur un ouvrage de type Bâtiment-construction neuve et comprendra les missions suivantes : ESQ - APS - APD - PRO - AMT - EXE - DET - AOR Estimation prévisionnelle des travaux : 1 440 000 € TTC Les délais d'exécution des missions s'inscrivent dans le cadre d'une durée prévisionnelle globale du marché de 17 mois Equipe de maîtrise d'oeuvre composée d'un architecte inscrit à l'ordre des Architectes, mandataire de l'équipe, assisté d'un BET Structures et d'un BET fluides
Forme	Prestation divisée en lots : Non Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Liste et description succincte des conditions :
Se référer au Règlement de la Consultation

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
Se référer au Règlement de la Consultation

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
Se référer au Règlement de la Consultation

Marché réservé : Non

Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Oui
Les candidats devront obligatoirement procéder à une visite du lieu d'exécution

Critères d'attribution Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60 % : Prix
40 % : Valeur technique de l'offre

Renseignements **Correspondre avec l'Acheteur administratifs**

Département de L'Indre
service des marchés
Tél : 02 54 08 37 54

Documents

- **Règlement de consultation**
- **Dossier de Consultation des Entreprises**

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Offres

Remise des offres le **04/02/25 à 17h00** au plus tard.

Dépôt

- **Déposer un Pli dématérialisé**

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour obtenir des informations complémentaires, les candidats devront faire une demande écrite via la plateforme

Point de contact (copie de sauvegarde, problèmes d'accès...) :
DGARTPE : tél : 02 54 08 37 52-54-55-56

Financement sur les crédits inscrits aux budgets départementaux.
Païement par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours après réception de la facture par la collectivité ou son représentant.
Groupement solidaire ou conjoint.
Dans ce dernier cas, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement.

Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Limoges, 2 cours Bugeaud CS 40410 87011
Limoges cédex
Tél : +33 555339155 télécopieur : +33 555339160
adresse mail : greffe.ta-limoges@juradm.fr
SIRET : 17870005000010

Introduction des recours

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :
Référé pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français)

Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative)

Référé suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative).

Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative).

Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir

Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale.

Envoi le 08/01/25 à la publication

Publication aux supports de presse suivants : Nouvelle République - Ed.
Indre